



Citoyenneté et
Immigration Canada

Citizenship and
Immigration Canada



VÉTÉRINAIRE

BUREAU D'ORIENTATION RELATIF AUX TITRES DE COMPÉTENCES ÉTRANGERS



BIENVENUE

L'Association canadienne des médecins vétérinaires (ACMV) est la porte-parole nationale de la profession vétérinaire et a pour mandat de servir et de représenter les vétérinaires du Canada. L'Association s'est engagée à promouvoir l'excellence au sein de la profession et le bien-être des animaux.

Le Canada compte plus de 12 000 vétérinaires, professionnels hautement qualifiés qui se consacrent à soigner les animaux, dont les animaux de compagnie, le bétail, les oiseaux, les animaux exotiques et les espèces aquatiques.

Visitez le site Web de l'Association (www.veterinairesauCanada.net) pour obtenir de plus amples renseignements sur la médecine vétérinaire au Canada et les possibilités offertes dans ce domaine.



CANADIAN VETERINARY
MEDICAL ASSOCIATION

L'ASSOCIATION CANADIENNE
DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES

Être vétérinaire au Canada

Au Canada, le vétérinaire est un docteur en médecine vétérinaire (D.M.V.), un spécialiste des soins de santé pour les animaux qui a obtenu un diplôme universitaire d'un collège de médecine vétérinaire.

Au Canada, près de 75 % des vétérinaires exercent leur profession en pratique privée. Quelque 40 % travaillent exclusivement avec des animaux de compagnie, tandis

que 35 % environ travaillent dans une pratique de grands animaux ou dans une pratique mixte. Les vétérinaires travaillent aussi dans de nombreux autres secteurs à la sauvegarde de la santé animale et humaine.

Leur compétence est requise dans :

- l'application des lois fédérales et provinciales garantissant la production d'aliments nutritifs et le maintien d'une population animale en santé;
- les zoos, les parcs marins, les ministères de la faune et l'aquaculture (élevage de poissons);
- le développement et l'évaluation des produits de santé animale qui doivent être autant sécuritaires que performants;
- l'enseignement et la recherche effectués dans les cinq collèges de médecine vétérinaire du Canada;
- la protection de la santé publique à titre de partenaire.

Il faut réussir un minimum de six années d'études universitaires pour être autorisé à pratiquer à titre de docteur en médecine vétérinaire. Les vétérinaires peuvent aussi choisir de poursuivre leurs études afin de se spécialiser dans des domaines tels que la chirurgie, la radiologie, la dentisterie, l'échographie, l'oncologie, la nutrition, l'épidémiologie, l'ophtalmologie, la cardiologie et la dermatologie.

Précisons que la médecine vétérinaire est une profession réglementée. Chaque province et territoire a son propre organisme de réglementation. Il existe cinq collèges de médecine vétérinaire au Canada. Pour obtenir de plus amples renseignements, cliquez sur les liens des différents collèges, à l'adresse www.veterinairesauCanada.net/about-career-colleges.aspx.

Pour pratiquer la médecine vétérinaire au Canada, vous devez d'abord obtenir un permis d'exercer dont la délivrance est régie par les provinces. Les organismes de

Canada

réglementation provinciaux établissent et maintiennent les normes de pratique pour les vétérinaires.

Avant votre arrivée au Canada

Avant votre arrivée au Canada, vous pouvez effectuer de nombreuses démarches importantes pour améliorer vos chances de réussite.

Le Bureau d'orientation relatif aux titres de compétences étrangers du gouvernement du Canada (www.compétences.gc.ca) offre des ressources utiles telles que le guide *Vous voulez travailler au Canada?* et l'outil Travailler au Canada (www.travailleraucanada.gc.ca). Ces ressources contiennent des informations essentielles et vous aideront à élaborer votre plan de recherche d'emploi.

Les compétences linguistiques représentent un élément clé pour réussir sa carrière au Canada. Peut-être aurez-vous besoin d'améliorer vos compétences en français ou en anglais. Il est possible qu'on vous demande de subir une évaluation. S'il vous faut améliorer vos compétences linguistiques, commencez à le faire avant de partir pour le Canada. L'organisme de réglementation provincial fournira l'information nécessaire sur les examens exigés par lui ou les employeurs. Vous trouverez de plus amples renseignements sur le site www.language.ca.

www.cic.gc.ca

Il est important de vous renseigner sur les étapes que vous devrez suivre pour obtenir la reconnaissance de vos titres de compétences et de vos compétences au Canada. Citoyenneté et Immigration Canada vous recommande aussi de consulter les ressources sur son site Web pour obtenir des renseignements utiles sur le processus d'immigration et la vie au Canada.

Après votre arrivée au Canada, utilisez les services d'aide à l'établissement offerts gratuitement par le gouvernement du Canada, qui comprennent des cours de langue, une aide à la recherche d'emploi et, dans certains cas, des stages. Vous trouverez de plus amples renseignements sur ces services à l'adresse www.servicespourlesnouveauxarrivants.cic.gc.ca.

Vos documents officiels qui attestent vos études, votre expérience de travail et votre identité sont importants. Il vous sera beaucoup plus facile de rassembler et d'organiser vos documents pendant que vous êtes encore dans votre pays d'origine.

Si vos documents ne sont ni en français ni en anglais, vous devrez les faire traduire. Vérifiez quels sont les documents et les services de traduction nécessaires pour votre profession.

Devenir vétérinaire au Canada

Pour être autorisé à pratiquer à titre de docteur en médecine vétérinaire au Canada, vous devez satisfaire aux exigences de l'organisme de réglementation de la province ou du territoire où vous prévoyez pratiquer.

Le Bureau national des examinateurs est responsable de faire passer les examens requis menant à l'obtention d'un permis de vétérinaire. Tout diplômé d'une école vétérinaire non agréée doit réussir les trois examens suivants :

- l'Examen de sciences de base et cliniques (ESBC);
- l'Examen nord américain d'accréditation en médecine vétérinaire (NAVLE);
- l'Examen de compétences cliniques (ECC).

L'ESBC évalue les connaissances en sciences de base et cliniques. L'examen NAVLE évalue le bagage général des candidats dans les diverses disciplines scientifiques et cliniques de la médecine vétérinaire. L'ECC permet de juger de la capacité du candidat de résoudre des problèmes médicaux, chirurgicaux et diagnostiques réels en milieu clinique ou hospitalier.

Il est important de savoir que des frais sont exigés pour chacun de ces examens et de connaître les dates d'examens. Vous trouverez de plus amples renseignements sur le processus d'examen en consultant le site de l'ACMV au www.veterinairesaucanada.net/about-programs-structure-examining.aspx.

Les candidats qui réussissent les trois examens se voient délivrer un Certificat de compétence, qui est un préalable à la présentation d'une demande de permis d'exercer la profession de vétérinaire dans l'ensemble des provinces et territoires du Canada. Sachez que les organismes de réglementation des provinces et territoires peuvent imposer des examens en plus de ceux menant à l'obtention du Certificat de compétence. Une fois que le candidat a obtenu ce certificat et satisfait à toutes autres exigences provinciales, il peut demander un permis d'exercer.

Bien que l'ensemble des provinces et territoires imposent des conditions générales semblables à l'obtention du permis d'exercer la profession de vétérinaire, certains peuvent imposer des exigences particulières, notamment des examens. Les candidats doivent se renseigner auprès de l'organisme de réglementation de leur province ou territoire.

Trouver un emploi au Canada

Prenez le temps de chercher des occasions d'emploi et d'élaborer un plan pour trouver un emploi à titre de vétérinaire au Canada. Devenir membre de l'ACMV est une bonne façon de se renseigner sur la profession, d'établir des liens et d'avoir accès à des ressources utiles.

De nombreux établissements de santé affichent des offres d'emploi sur leurs sites Web respectifs. L'Institut canadien de la santé animale affiche des occasions d'emploi qui pourraient vous intéresser (www.cahi-icsa.ca/fr/about-job.php). Vous pouvez aussi vous inscrire sur le site de recrutement en ligne de l'ACMV pour consulter les occasions d'emploi (www.veterinairesaucanada.net). Enfin, il peut être utile de visiter les sites des cinq collèges de médecine vétérinaire du Canada pour voir s'ils offrent des emplois susceptibles de vous intéresser.

Ressources additionnelles

Citoyenneté et Immigration Canada
www.cic.gc.ca

Bureau d'orientation relatif aux titres de compétences étrangers
www.competences.gc.ca

Service Canada
www.servicecanada.gc.ca

Outil Travailler au Canada
www.travailleraucanada.gc.ca

Collèges canadiens en médecine vétérinaire
www.veterinairesaucanada.net/about-career-colleges.aspx

Divers examens requis
www.veterinairesaucanada.net/about-programs-structure-examining.aspx

Associations et organismes vétérinaires

Vous trouverez la liste des associations et organismes vétérinaires à l'adresse :
www.veterinairesaucanada.net/links.aspx.

